

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation : 28 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le six décembre à vingt heures trente, le conseil municipal de la commune de Huisseau sur Mauves dûment convoqué, s'est réuni à la Salle du Vivier, allée des Uxellois, en séance publique sous la présidence de M. Jean-Pierre BOTHEREAU, Maire.

Présent(e)s :

Mmes CARO Véronique, GAY Michelle, HAMEAU Véronique, L'HELGOUALC'H Nadège, PERROCHON Elodie, SAIPHOU Amélie, TOTTEREAU-RÉTIF Amélie.

MM. FAGOT Hervé, GOUACHE Guy, LA PORTA Christophe, PUYRENIER Alain, de ROBIEN Philippe, RIVIERRE Aurélien, ROUSSARIE Jean-Paul, SENÉE Régis, SOUCHET François.

Absentes excusées :

PAIN Sylvie donne procuration à L'HELGOUALC'H Nadège
DE MIRANDA Anne-Marie donne procuration à LA PORTA Christophe

Secrétaire de Séance : Mme TOTTEREAU-RÉTIF Amélie

Nombre de conseillers en exercice : 19

Présents : 17

Votants : 19



Délibération 2022-31 : création de poste d'attaché territorial

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le courrier du Centre de Gestion de la Fonction Publique du Loiret, précisant que Madame Aurélie MENON est inscrite sur la liste d'aptitude à l'emploi d'attaché territorial au titre de la promotion interne à compter du 1^{er} juillet 2022,

Vu les lignes directrices de gestion de la commune validée par le comité technique en date du 9 mars 2021,

Considérant la nécessité de créer le poste d'attaché territorial à temps complet en raison de la promotion interne de l'agent,

Messieurs PUYRENIER et ROUSSARIE expriment leur désaccord sur la création d'un poste d'attaché, en rappelant l'historique de l'évolution du tableau des effectifs de la commune et en précisant que ce poste avait été supprimé par le Conseil Municipal lui-même, ayant jugé qu'un grade d'attaché était surévalué pour la taille de la commune.

Monsieur le Maire a échangé avec Monsieur le Maire de Bucy, ce dernier lui expliquant les fortes difficultés rencontrées pour recruter une secrétaire de mairie à l'heure actuelle.

Madame HAMEAU, Monsieur le Maire et Monsieur de ROBIEN rappellent que l'agent, lors de son entretien d'embauche, avait en toute honnêteté exprimé sa volonté de passer au grade d'attaché dans un futur proche. Ils précisent que la commission du Personnel n'a émis aucune objection à ce moment-là.

Madame GAY demande que la fiche de poste soit revue si le poste d'attaché est créé.

Monsieur le Maire rappelle que l'agent réalise des tâches supplémentaires telles que l'accueil de la mairie et le remplacement à l'agence postale communale, qui ne sont normalement pas dévolues à une fiche de poste d'un attaché territorial.

Madame TOTTEREAU-RÉTIF précise que l'agent est volontaire et de bonne volonté. Elle sait se remettre en question et rebondir de façon positif quand la situation le nécessite.

Monsieur le Maire s'accorde à dire que l'agent, étant en début de carrière, possède des lacunes qui pourront se combler en l'inscrivant à des formations liées à son grade et à sa fonction.

Il est proposé de valider la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet au 1^{er} janvier 2023.

La suppression du poste de rédacteur principal 1^{ère} classe se fera après les 6 mois de stage de l'agent au poste d'attaché territorial.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à la majorité** (pour : 13, contre : 6 – M. PUYRENIER, M. ROUSSARIE, Mme SAIPHOU, Mme DE MIRANDA, Mme PAIN, M. LA PORTA), approuve :

- la création d'un poste d'attaché territorial à temps complet au 1^{er} janvier 2023
- la modification du tableau des effectifs.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

En Mairie le 07/12/2022

La secrétaire de séance

Amélie TOTTEREAU-RETIF



Le Maire

Jean-Pierre BOTHERAU

